

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente-un août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - SOULIE C.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène

49/2022- Convention territoriale Globale -Autorisation de signature

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la convention territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG signée de 2018 à 2021 prend fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2022 à 2026

Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf.

Cette convention peut concerner, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap ainsi que le logement. La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille : - Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale - Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle - Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté, ceci en mobilisant les coopérations des différents services communaux et acteurs de terrain. Elle se déroulera sur l'année 2022 avec la constitution d'un Comité de pilotage et devra aboutir à la signature de la CTG avant la fin de l'année 2022.

Les financements des bonus CTG (en remplacement de la prestation service enfance jeunesse) sont soumis à la signature de cette convention par la collectivité.

A l'occasion du renouvellement de cette convention de 2022 à 2026 :

049/2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Où l'exposé de son Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition faite par M. le Maire

DIT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents portant regard sur la nouvelle convention territoriale globale

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

